



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 15 février 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 9

Membres excusés : /

Votants : 29

Date convocation : 09/02/2022

Compte rendu affiché le : 17/02/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Ana ROLDAN, Orlane LABAT, Isabelle SIMONETTO, Morgane CARRA, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ.

Procurations : Magali PATINET à Magali GRANSIMON, Didier ZERBIB à Xavier BERLUTEAU, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Olivier CHAPRON à Dominique ALM, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Gille DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER

Excusée : /

Secrétaire : Françoise BARRERE

N° DEL/2022-1-14 OBJET : FINANCES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON MEDICALE DE LA SAUDRUNE <u>Rapporteur :</u> M. Jérôme BOUTELOUP, Maire	Considérant que la « Maison Médicale de garde de la Saudrune », située à Frouzins, est une association régie par la loi de 1901. Créée en 2013, elle a pour objet de favoriser, développer et faire fonctionner une maison médicale de garde sur le bassin de Muret, permettant l'accès aux soins de premier secours en collaboration avec le centre 15. Son territoire d'intervention, dont fait partie la commune de Seysses, couvre plus de 60 000 habitants, qui peuvent grâce à son activité bénéficier d'un système structuré de gardes médicales le soir, les weekend et jours fériés. Vu la délibération n°4709 du 16 décembre 2020, dans laquelle le Conseil Municipal de Seysses a alloué une subvention exceptionnelle de 6 000 € à cette association, pour lui permettre de faire face à un déficit. Considérant qu'aujourd'hui encore l'association connaît des difficultés financières avec un déficit d'environ 10 000 € fin 2020. Il apparaît important que les communes dont les populations sont couvertes par ce service puissent se mobiliser, au-delà des communes adhérentes à l'association. Considérant qu'en 2021 ce sont 1430 consultations qui ont été réalisées, dont 149 pour les Seyssois, soit un peu plus de 10%.
---	---

N° DEL/2022-1-14

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle à la Maison Médicale de la Saudrune de 2 000 €,
- **D'imputer** cette subvention au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (section de fonctionnement),
- **D'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme,

Le Maire,
Jerôme BOUTELOUP